

**COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)**

*Cinquième Conseil des Ministres
Dakar, 26-27 Mars 1976*

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

Cinquième Conseil des Ministres
DAKAR (Sénégal) : 26 mars 1976

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<u>Première Partie : DÉROULEMENT DE LA RÉUNION</u>	1
I. <u>ORGANISATION DE LA RÉUNION</u>	2
I.A. Ouverture	"
I.B. Allocution d'Ouverture	"
I.C. Adoption de l'Ordre du jour	"
II. <u>EXAMEN DES TRAVAUX DE L'ORDRE DU JOUR</u>	3
1. Exposé introductif du Coordonnateur	"
2. Examen des travaux des Experts	"
2.a Agrométéorologie	"
2.b Routes secondaires	4
2.c Problèmes administratifs et financiers	12
3. Etat des cotisations des pays membres	15
4. Etat des Dons - Utilisation	16
5. Examen des candidatures à la Division de la Documentation et de l'Information (DDI)	"
6. Réunion constitutive du "Club des Amis du Sahel"	"
7. Lieu et période du 6ème Conseil des Ministres	17
8. Questions diverses	"
III. <u>CLOTURE</u>	23
- Motion de remerciements	24
- Communiqué final	25
<u>Deuxième Partie : ANNEXES</u>	27
- Calendrier des Travaux	28
- Liste des documents	29
- Budget 1976 (pour mémoire)	"
- Liste des participants	30

Première partie : DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

I. ORGANISATION DE LA REUNION

I.A. OUVERTURE :

Le 26 mars 1975, S. E. Adrien SENGHOR, Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal a ouvert les travaux du cinquième Conseil des Ministres du CILSS qui se sont déroulés à DAKAR où les experts se sont également réunis le 25 mars.

Les travaux du cinquième Conseil se sont déroulés sous la présidence du Capitaine de Gendarmerie BOULAMA MANGA, Ministre du Développement Rural de la République du Niger, Coordonnateur Régional en exercice du CILSS.

I.B. ALLOCUTION D'OUVERTURE :

Dans son allocution de bienvenue, M. Adrien SENGHOR dit que cette 5ème Session du Conseil des Ministres du CILSS sera "l'occasion de refaire le bilan" des activités du CILSS et "s'inscrit dans la ligne des activités menées pour la réhabilitation du Sahel". Pour le Ministre, cette session qui se tient à la veille de la réunion constitutionnelle du "Club des Amis du Sahel" dont nous attendons beaucoup pour résoudre de nombreux problèmes" est une occasion de refléchir sérieusement sur un ensemble de problèmes pour que nous puissions apporter notre construction positive" à la lutte menée pour un meilleur avenir des pays du Sahel, si désireux de sortir du sous-développement.

I.C. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté l'ordre du jour suivant :

- 1. Exposé introductif du Coordonnateur en exercice
- 2. Examen des travaux des experts :
 - 2.a : Agrométéorologie
 - 2.b : Routes secondaires
 - 2.c : Documents administratifs et financiers :

- 2.c1 Problèmes et budgets du bureau de liaison avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- 2.c2 Budgets du CILSS et du Centre d'Agrométéorologie et d'Hydrologie opérationnelle de Niamey ;
- 2.c3 Modification des Statuts du Personnel et du Règlement intérieur.
- 3. Etat des cotisations des pays membres
- 4. Etat des dons : utilisation
- 5. Examen des candidatures à la Division de la Documentation (DDI)
- 6. Prochaine réunion constitutive du "Club des Amis du Sahel"
- 7. Lieu et période du 6ème Conseil des Ministres
- 8. Questions diverses.

II. EXAMEN DES TRAVAUX DE L'ORDRE DU JOUR

1. EXPOSE INTRODUCTIF DU COORDONNATEUR

Le nouveau Coordonnateur, le Ministre Boulama MANGA a, dans une courte allocution improvisée, remercié ses collègues et leurs gouvernements d'avoir pris acte favorablement à sa nomination. Il a promis de se dévouer à la cause du CILSS tout en comptant sur la collaboration de tous.

2. EXAMEN DES TRAVAUX DES EXPERTS

2.a CONCERNANT LE CENTRE D'AGROMETEOROLOGIE/HYDROLOGIE OPERATIONNELLE DE NIAMEY : Il s'agit de compte-rendu de la réunion des responsables nationaux de la météorologie, de l'hydrologie et de la fonction publique qui a eu lieu à Niamey du 25 au 28 février 1976. Cette réunion s'était penchée sur les problèmes suivants :

- a) Statuts du Centre
- b) Conditions d'admission des étudiants et programme (techniciens supérieurs agrométéorologistes et hydrologistes) ;

- c) Nomination du Directeur et budget prévisionnel du Centre pour 6 mois ;
- d) Gestion et coordination de l'ensemble du programme agrométéo- (centre régional et centres nationaux).

Après un compte-rendu fait devant le Conseil par Monsieur Harouna DIALLO, Directeur du service météorologique du Niger qui avait présidé la réunion technique de février à Niamey, les Ministres ont fait remarquer :

- que le document CM5/2-1-2 (Agrométéorologie) n'a pu être étudié sérieusement parce qu'il aurait dû être distribué longtemps à l'avance ;
- que dans le programme de formation, il n'est pas prévu l'admission de cadres moyens d'exécution ;
- que le centre semble uniquement réservé aux météorologues et aux hydrologues alors qu'il devrait accueillir par exemple des agronomes qui veulent se spécialiser en agrométéorologie ;
- qu'on doit envisager la formation des formateurs.

Pour toutes ces raisons, le Conseil a décidé de revoir la question lors d'un Conseil extraordinaire des Ministres qui aura lieu vers fin mai début juin 1976 à Niamey.

2.b ROUTES SECONDAIRES

2.b1 Introduction :

Il s'agit du projet régional CILSS/RAF/401 dont l'objet est l'amélioration des routes secondaires de désenclavement. Dans une première phase, ce projet intéresse cinq pays : Gambie, Haute-Volta, Mali, Niger et Tchad. Les études ont été confiées par adjudication à la firme MACCHI VALLE (Italie), pour 1349 km pour les 5 pays. Devant l'intérêt suscité par ce projet, le CILSS a demandé à l'UNSO d'étendre le projet aux autres pays membres du CILSS (Mauritanie, Sénégal, Cap Vert). C'est pour préciser le programme de cette deuxième phase que, les Directeurs nationaux des Travaux Publics se sont réunis à Dakar, juste avant le Conseil en Comité d'experts.

2.b2 Conclusions des travaux des experts :

Après un rappel rapide du but de cette réunion et les éclaircissements apportés par le Directeur de l'UNSO sur le programme du CILSS dans les différents pays, afin de voir les possibilités d'une mise en exécution effective des travaux prioritaires dans chaque pays, l'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1. Priorité des Etats qui ont les études déjà terminées
- 2. Méthode de mise en œuvre
- 3. Recommandations
- 4. Divers.

1. PRIORITES :

Haute-Volta : 464 km ont été soumis à l'étude dont deux(2) axes ont déjà reçu un financement

Fada - Bogandé USAID

Kaya - Barsalogo ACDI

Les tronçons Ouahigouya - Djibo 107 km

Korsimoro - Boulsa - Bogandé 119 km

Djibo - Baraballé 27 km

Dori - Falagountou 44 km

attendent un financement.

La Haute-Volta souhaite voir la réalisation de ces travaux dans les plus brefs délais possibles ; au plus tard un démarrage en octobre 1976.

Mali : 2.250 km demandés et réaffirmé la priorité accordée aux pistes

Ansongo - Anderamboukane 306 km 500

Didieni - Goumbou 173 km

480 km 500

Niger : Des études ont été faites pour :

- Kao-Tchin Tabaraden 42 km

- Samia - Belbegi 30 km

Un complément d'études est demandé pour :

- Cuallam - Banibangou	137 km
- Tondikiwindi - Mangaize	26 km
- Talcho - Saonam	70 km
- Tahoua - Tebaram	90 km.
	<hr/>
	395 km

Les travaux immédiats doivent porter sur les 72 km déjà étudiés.

Gambie : a demandé l'étude de 351 km dont 140 km soumis au FED.

Le programme prioritaire porte sur :

1° (Sankandi - Keneba - Keneto)	
(Kwinella - Tendaba)	81 km
(Manduar - Tinkulae - Jali - Kulikunda)	
(Kenneba - Bintourg)	
2° Buniadu - Alladar - Sika	30 km
3° Basse Tatoto	39,7
4° Bauni - Salikenya - N'ja	15,8
5° Choya - Dankuku - Jessedi Tenda	20,5
6° Sotuma - Gambissara	6,7
7° Farafenni - Balingho	10,8
8° Soma Soma - Sonkwia	6,4

Tchad : 4 tronçons de routes séparés de 470 km soumis à l'étude ; le Tchad n'ayant pas reçu le rapport provisoire, celui-ci lui sera fourni au plus tard au mois d'avril 1976. La liste des priorités sera définie par conséquent après étude de ce rapport.

Mauritanie : fait la remarque sur son retard dans la phase I parce que les informations lui ont été fournies tardivement. Cependant elle avait 2000 km de priorités d'axes vitaux et dont 530 km ont été retenus pour l'étude.

M'Bout - Selibaby	120 km
Moundjeria - Tidjikja	130
Kiffa - Tamchakett	120
Choum Derick	160
	<hr/>
	530 km

Cap Vert : Cet Etat est admis au CILSS en décembre 1975 Pour le démarrage de son développement national la construction des routes est prioritaire. Il existe des études de 97 km , les travaux devant être exécutés en régie, le Cap Vert demande la fourniture du matériel adéquat ainsi qu'un complément d'études à l'instar des autres Etats.

Sénégal : n'ayant pas pu bénéficier de la première tranche d'étude ne peut définir actuellement le programme. Il propose 450 km de pistes dont 202 km (études déjà faites) sont prêts pour la phase d'exécution. les priorités sont définies comme suit :

Région du Sénégal-Oriental :

1. - Koupentoum - Koutiaba.....	28 km
2. - Bala - Loutchy.....	27 "
3. - Saraya - Nafadji.....	28 "
4. - Binkou - Kossanto.....	37 "
5. - Saraya - Missirah-Daloto.....	44 "
6. - Goudiry - Koussané.....	38 "
	<hr/>
	202 km

Région de Casamance :

7. - Tendiène - Diégoune)	
Kagnobon - Bassire)	
Dianki - Kartiack)	
Thiobon - Mlop)	
Thionck Essyl - Tendouck).....	106 km
Elanan - Affignam)	
Diattock - Bagaya)	
Mandégal - Balinghore)	
Tendimane - Bignona)	

Région du Siné-Saloum :

8. - Djifer - Samba Dia.....	33 km
------------------------------	-------

Région du fleuve :

9. - Mouït - Mboumbaye.....	3 km
TOTAL	450 km

M. HARRIS se mettra en contact avec les techniciens des TP du Sénégal pour voir si l'étude déjà faite pour les 202 km est viable (termes de référence à l'appui).

2. METHODE DE MISE EN OEUVRE

Haute-Volta : Ouahigouya - Djibo 107 km

proposé à l'entreprise pour 2,4 millions mais pourrait être réalisé en régie si nécessaire

Korsimoro - Boulsa - Bogandé 119 km)

Djibo - Baraboullé 27) en régie

Dori - Falagountou 44)

Mali : Selon le bureau d'études

a) Ansongo - Andéramboukane 306 km) en régie

b) Didieni - Gombou 173) à l'entreprise

Le Mali propose l'inversion soit :

a) Ansongo - Anderamboukane à l'entreprise

b) Didiéni - Gambou en régie.

Niger : 72 km: à l'entreprise, ce sont :

Kao-Tchin Tabaraden 42 km

Samia Belbegi 30 km

Gambie : L'exécution de la totalité des travaux en régie (210 km)

Tchad : Le Tchad retient le principe de l'ensemble des travaux en régie et souhaite obtenir en priorité le matériel.

Mauritanie : préconise des études à l'entreprise.

Cap Vert : 97 km en régie. Le reste sera décidé après études.

Sénégal : 202 km en régie. Le reste sera décidé après études.

3. RECOMMANDATIONS :

Deux recommandations ont été faites.

4. DIVERS :

- Le 4ème Conseil a retenu le principe de l'extension des études mais il est nécessaire de l'associer à la réalisation des travaux.
- En séance plénière les techniciens ont exprimé le souhait que l'UNSO apporte une assistance particulière au gouvernement Tchadien quant à l'identification et à la mise ~~au~~ point des projets routiers à étudier. Les experts recommandent un échange de documents entre Etats par l'intermédiaire du Secrétariat du CILSS qui en a pris bonne note.

RECOMMANDATION N° I

Les Experts des Administrations des Travaux Publics des Etats membres du CILSS, réunis à Dakar le 25 mars 1976 ;

- Après avoir examiné les résultats des études et les propositions d'études faites dans le cadre du projet CILSS/RAF/401 ;
- Après avoir retenu, par Etats, un programme prioritaire minimum devant être mis en oeuvre immédiatement,
- Considérant que ce programme prioritaire est un tout dont la réalisation ne doit souffrir d'aucune interruption ;

RECOMMANDANT AU CONSEIL DES MINISTRES

- De demander à l'UNSO d'affecter les crédits indispensables au démarrage de ce programme prioritaire minimum ;
- D'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'Assistance Internationale pour que cette dernière apporte tout le soutien nécessaire à la mise en oeuvre de l'ensemble du programme routier défini ;
- Conformément à la décision du 4ème Conseil à Nouakchott d'attirer l'attention sur la nécessité d'examiner l'extension du projet Routes Secondaires afin de répondre davantage aux besoins réels des Etats membres dans ce domaine.

RECOMMANDATIONS N° II

Les experts des Administrations des Travaux Publics des Etats membres du CILSS réunis à Dakar le 25 mars 1976 ;

Après avoir pris connaissance des considérations économiques et techniques qui ont prévalu lors de la mise au point des Etudes de la Phase I du projet CILSS/RAF/401 ;

RECOMMANDANT AU CONSEIL DES MINISTRES

- D'attirer l'attention des donateurs sur le caractère particulier des pistes en zone sahélienne, et l'intérêt tant économique que technique de donner à ces pistes, lors de leur réalisation, toutes les caractéristiques nécessaires en vue d'assurer leur perennité et faciliter leur entretien.

Le Conseil a en outre entendu Monsieur MAGDI qui a indiqué qu'une somme de huit (8) millions de dollars est à la disposition des huit états pour la réalisation des routes secondaires. Il a en outre exposé la situation du "Fonds Spécial des Nations Unies pour le Sahel qui se présente comme suit :

1. - Contribution des pays depuis 1974..... 18 millions de dol.

2. - Dépenses

2.1 Engagées :

- RAF/412 (Inventaires barrages)	40 000 dollars
- RAF/305 (Séminaire forestier)	50 000 "
- RAF/402 (Phase I Routes secondaires)	340 000 "
- RAF/415 (Télécommunications)	40 000 "
- RAF/601 (Agrométéorologie)	50 000 "
<hr/>	
Total 1 :	525 000 dollars

2.2 A engager : (en dollars)

- RAF/204 b (Formulation projets pêche)	268 000
- RAF/401 (Routes secondaires) Phase II	330 000
- RAF/706 (Etude prospective agricole)	55 000
- Tchad 202 (Formulation projet reconstitution troupeau)	20 000
<hr/>	
Total 2 :	673 000

Dépenses totales : T1 + T2 = 1 200 000 dollars

3. - Disponibles : 18 millions - 1 200 000 = 16 800 000 dollars

Après avoir donné ces explications, M. MAGDI a précisé aux Ministres que le Fonds Spécial est à la disposition entière des Etats membres du CILSS qui pourront en disposer comme ils veulent pour le financement des projets du compendium.

2.b3 Décisions du Conseil

- Le Conseil a approuvé dans l'ensemble les conclusions du rapport des experts (après quelques amendements dont on a tenu compte dans le présent compte rendu) ainsi que les recommandations.

- Concernant les 8 millions de dollars octroyés par le Fonds Spécial de l'UNSO pour démarrer la seconde phase du projet CILSS/RAF/401 ils seront répartis entre les Etats sur la base d'un kilométrage global de 3070 kms.
- Le Conseil a insisté pour que le Coordonnateur et le Secrétariat du CILSS soient étroitement associés à l'utilisation du Fonds Spécial de l'UNSO.

2.c DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS :

2.c1 Bureau des Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Après la grande conférence des Chefs d'Etat qui a eu lieu à Ouagadougou en septembre 1973 et au cours de laquelle sont nés et le CILSS et le Programme de Ouagadougou, les Organisations Non Gouvernementales, qui interviennent depuis longtemps dans les pays en développement, ont manifesté leur volonté de participer aux programmes de réhabilitation à long terme du Sahel. En relation avec la Campagne Mondiale contre la Faim/Action pour le Développement de la FAO (CMCF/AD), elles ont mis en place, auprès du CILSS un "Bureau liaison" confié à un chargé de programmes. Le fonctionnement de ce bureau de liaison (dépenses de personnel et frais de fonctionnement) était à la charge de la CMCF/AD jusqu'à mi-janvier 1976.

En prévision d'une telle situation le quatrième Conseil des Ministres (Nouakchott décembre 1975) avait décidé du maintien du bureau de liaison des ONG auprès du CILSS mais sans préciser les conditions de ce maintien (statuts, financement).

Il appartient donc au présent Conseil de prendre les décisions indispensables.

A cet effet, le Conseil a décidé :

- que le bureau des ONG est à intégrer dans l'organigramme du CILSS, sous forme d'une quatrième division, avec une certaine souplesse afin que le Chef de cette division puisse accomplir sa mission dans les meilleures conditions possibles ;

- que le fonctionnement et les salaires du personnel (un Chef de division et une secrétaire) de la division seront incorporés au budget général du CILSS.

2.c2 Budgets du CILSS :

2.c2/a : Budget de fonctionnement du Secrétariat technique :

Le budget de fonctionnement du CILSS pour 1976 a été arrêté à la somme de : 105 818 113 Francs CFA.

Il se décompose comme suit :

- dépenses de fonctionnement	83 318 113 CFA
- dépenses d'investissement	22 500 000 CFA
Total T ₁	<u>105 818 113 CFA</u>

2.c2/b : Budget annexe du Centre d'agrométéorologie et d'hydrologie opérationnelle de Niamey :

Dans la perspective de la nomination du directeur du Centre, le Conseil a approuvé un budget de contre-partie d'un montant de 5 062 500 FCFA se décomposant comme suit :

- fonctionnement	2 900 000
- investissements	2 162 500
Total T ₂	<u>5 062 500</u>

Total général du Budget T₁ + T₂ 110 880 613 FCFA

Par rapport à l'exercice antérieur, ce budget global est en augmentation de 27 %, augmentation qui se justifie par :

- la mise en place progressive du personnel conformément au nouvel organigramme adopté par le quatrième Conseil des Ministres ;
 - la création d'une quatrième division (bureau de liaison avec les ONG) ;
 - l'accroissement des prévisions pour la contribution du CILSS aux études et projets ;
 - la contrepartie au budget du centre d'agrométéorologie de Niamey.
- Les cotisations des pays membres seront calculées suivant la clé de répartition suivante :

- Gambie : $\frac{1}{25}$ du budget
- Cap Vert : $\frac{1}{25}$
- 6 autres pays : $\frac{23}{25} : 6 = \frac{23}{150}$ par pays.

Bien sûr, de ce total sera déduit le montant provenant des dons et affecté au budget de fonctionnement.

2.c2/C : Budget pour l'agrandissement du bâtiment du CILSS :

Conformément aux recommandations du 4ème Conseil, le Secrétariat a présenté un devis estimatif pour l'agrandissement des locaux du CILSS, devis qui se monte à 32 300 000 F CFA.

Le Conseil a donné son accord pour la construction du bâtiment qui sera financé par le reliquat de l'exercice 1975 qui est de 32 753 605 F CFA.

Le Conseil a par ailleurs donné mandat au Coordonnateur pour qu'il obtienne des autorités du pays du siège le titre foncier du terrain sur lequel sont bâtis les bureaux du CILSS.

2.c3 : Modifications des statuts du personnel et du règlement intérieur

Le Conseil a adopté les modifications au statut du personnel comme suite logique de l'organigramme mis en place à Nouakchott, et qui a prévu des postes de chef de service dépendant de la Division de la Documentation et de l'Information. La modification envisagée porte sur les diverses indemnités à accorder aux chefs de service - indemnités de fonction ; indemnité de transport.

Les diverses modifications par voie de conséquence ont affecté la grille des salaires applicables à compter du 1er janvier 1976.

ARTICLE 28 (en rappel)

Le personnel des Cadres supérieurs payés par le CILSS aura droit aux indemnités suivantes :

- une indemnité de fonction s'ils sont chefs de division ;
- une indemnité de logement ;
- une indemnité de transport (sauf si l'intéressé dispose d'un véhicule du CILSS pour son service).

ARTICLE 28 bis

Les Chefs de services bénéficieront des indemnités suivantes :

- une indemnité de fonction ;
- une indemnité de transport (sauf s'ils disposent d'un véhicule du CILSS pour leur service).

Le Conseil a également adopté la modification du règlement intérieur en son article 10, ceci dans le souci de régulariser une pratique décidée par le Conseil des Ministres depuis Niamey, et qui ordonnait au CILSS de prendre en charge les frais de séjour de 2 experts par Etat, lors des réunions du Conseil des Ministres.

ARTICLE 10 (ancienne rédaction)

Les frais de déplacement du Conseil des Ministres sont à la charge des Etats membres. Les frais de séjour sont à la charge du Comité.

ARTICLE 10 (nouvelle rédaction)

Les frais de déplacement des membres du Conseil des Ministres et des experts sont à la charge des Etats membres. Les frais de séjour des Ministres et de 2 experts par Etat membre sont à la charge du Comité.

3. ETAT DES COTISATIONS DES PAYS MEMBRES

Le Conseil a été informé de l'état des cotisations arrêté au 21-2-76

- Pour 1974 : Tous les Etats membres se sont acquittés de leurs cotisations, sauf la Gambie. Le transfert de la cotisation de la Gambie par l'intermédiaire des Banques londonniennes fait actuellement l'objet de recherche au niveau de la Division des Affaires administratives et financières.
- Pour 1975 : Au moment où se tenait le Conseil, le CILSS avait reçu notification de trois versements de cotisations.

4. ETAT DES DONS - UTILISATION :

4.1. Récapitulatif général :

Les dons reçus jusqu'au moment du Conseil se présentaient comme suit :

- 1° Reliquat dons 1974	33 647 084 F CFA
- 2° Recettes 1975	23 798 291 F CFA
- 3° Dons 1976 :	
- Collecte OCAM :	5 021 750)
- Subvention Canada	23 249 147) 28 270 897 F CFA
	<hr/>
Total	85 716 272 F CFA

4.2. Utilisation :

Le Conseil a décidé :

- que la subvention canadienne soit destinée comme il se doit au fonctionnement du CILSS ;
- que le reste soit : 62 467 125 F CFA soit versé au Fonds Spécial Sahel du CILSS.

5. EXAMEN DES CANDIDATURES A LA DDI (DIVISION DE LA DOCUMENTATION ET DE L'INFORMATION)

Il y avait pour ce poste une seule candidature d'origine voltaïque. Dans le souci de respecter le principe de la représentativité de chaque pays membre au sein du Secrétariat du CILSS, le Conseil a préféré renvoyer ce point de l'ordre du jour au prochain conseil extraordinaire qui aura lieu à Niamey (fin mai - début juin). En attendant il a été demandé aux pays de faire un effort pour proposer des candidatures.

6. REUNION CONSTITUTIVE DU "CLUB DES AMIS DU SAHEL" :

Cette réunion doit avoir lieu les 29 - 30 - 31 mars. Le Conseil des Ministres a inscrit ce point à l'ordre du jour pour :

- étudier la "proposition de résolution" de l'OCDE portant création du Club (ce qui a été fait au niveau des experts) ;
- examiner la communication que doit faire le CILSS sur l'Institut du Sahel ;
- échanger les points de vue sur le déroulement de la future réunion.

7. LIEU ET PERIODE DU 6ème CONSEIL DES MINISTRES DU CILSS

Le Conseil a décidé que le 6ème Conseil des Ministres du CILSS aura lieu dans la première quinzaine du mois de décembre 1976 à N'Djaména (Tchad).

8. QUESTIONS DIVERSES :

- 8.1. Crédit d'un centre d'information des Nations Unies à Ouagadougou

A. Origine du problème :

Le 4 décembre 1974, par sa résolution n° 3253 (XXIX) relative à la situation économique et sociale de la Région soudano-sahélienne victime de la sécheresse, l'Assemblée Générale des Nations Unies recommande la création d'un Centre d'Information des Nations Unies à Ouagadougou siège du CILSS. Cette recommandation est libellée comme suit :

Résolution n° 3253 (XXIX) - Paragraphe 4 :

"Recommande l'établissement d'un Centre d'Information des Nations Unies à Ouagadougou, le siège du Comité Permanent Interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, pour obtenir directement sur les lieux les informations destinées à maintenir et intensifier autant que possible l'intérêt porté par le public à la tragédie qui a frappé les pays soudano-sahéliens et faire en sorte que la bonne exécution du programme défini par le Comité Permanent Interétats continue à retenir les énergies".

De nombreux Etats africains ont été coauteurs de cette résolution, parmi eux les Etats membres du CILSS suivants : Gambie, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad.

Selon la juridiction en vigueur aux Nations Unies, ce Centre est une "branche" du Service de l'Information (OPI) des Nations Unies.

En conséquence le Centre est sous la responsabilité administrative du Sous-Secrétaire Général à l'Information des Nations Unies.

B. Démarches entreprises en vue de l'installation du Centre :

En avril 1975, le Directeur de l'UNSO a informé le Ministre Coordonnateur du CILSS des contacts qu'il avait eus avec les Autorités voltaïques afin d'obtenir l'agrément de ces dernières pour la nomination de Monsieur VIKAR comme Directeur du Centre de Ouagadougou.

A cette occasion le Ministre Coordonnateur a rappelé l'objectif essentiel du Centre qui est d'aider le CILSS dans son travail de sensibilisation, et qu'à ce titre, l'agrément du Directeur du Centre nécessite au préalable un accord avec le CILSS portant sur les objectifs et la méthode de travail du Centre avec la Division des Communications du Secrétariat du CILSS.

Considérant cette observation du Ministre Coordonnateur, le Sous-Secrétaire Général à l'Information des Nations Unies a dépêché à Ouagadougou, début octobre 1975, un fonctionnaire, M. DE LOOZ, pour discuter avec le CILSS, les objectifs du Centre et les modalités de son installation.

A l'issue de la visite de M. DE LOOZ, une lettre du Ministre Coordonnateur a porté à la connaissance du Sous-Secrétaire Général à l'Information, le point de vue du CILSS.

C. Point de vue du CILSS

Dans sa lettre n° 794 du 13 octobre 1975, le Ministre Coordonnateur a précisé le point de vue du CILSS : après avoir rappelé que le rôle principal du CILSS est de maintenir l'opinion publique sensible aux problèmes des pays sahéliens victimes de la sécheresse et que des dispositions étaient envisagées pour que le Secrétariat du CILSS accomplisse pleinement ce travail, le Ministre a fait les observations suivantes :

i) La compétence du Centre

Afin d'éviter tout conflit de compétence avec des Centres existants, le CILSS désire qu'il soit spécifié que le Centre de Ouagadougou s'intéresse en premier lieu et essentiellement aux activités relatives à la lutte contre la sécheresse dans les Etats membres du CILSS.

Les activités dites traditionnelles d'un Centre d'Information des Nations Unies n'intéressent et ne concernent pas le CILSS.

ii) Les relations avec le CILSS

Considérant cette activité essentielle du Centre, celui-ci doit être accrédité auprès du CILSS à l'instar de ce qui s'est passé pour l'UNSO.

Ainsi le CILSS sera responsable d'introduire le Centre auprès de tous les Etats membres, y compris le pays hôte, la Haute-Volta.

Les relations de travail du Centre et de la Division des Communications du CILSS doivent s'établir dans l'optique d'une complémentarité, en particulier des rencontres périodiques entre responsables doivent permettre la mise au point d'activités communes.

iii) Le programme de travail du Centre

Ce programme doit être défini au cours des réunions périodiques des responsables du Centre et de la Division des Communications du CILSS.

A titre d'exemple, ce programme peut porter sur les activités suivantes :

- 1° Réalisation de bulletins ou périodiques
- 2° L'emploi de matériel spécialisé
- 3° La couverture d'un événement important
- 4° La réalisation d'un film, etc...

Jusqu'à la fin novembre 1975, cette lettre du Ministre est restée sans réponse.

Par lettre PE 000 (I-C) du 27 février, de signature illisible, émanant des Nations Unies, il est porté à la connaissance du Coordonnateur qu'il est envisagé de nommer un Directeur du Centre d'Information des Nations Unies à Ouagadougou ; il est également demandé, avant la confirmation de nomination si le CILSS désire formuler des commentaires à ce sujet.

D. Décision du Conseil :

Afin d'éviter d'une part, un double emploi avec des institutions similaires déjà existantes, et d'autre part, certains conflits de compétence, le Conseil a décidé de faire approfondir ce problème pour dégager clairement :

- la compétence et les attributions du Centre ;
- ses relations avec le CILSS et les autres organisations du pays siège.

- 8.2. Lettre en date du 5/3/76 du "Conseil pour le Développement Outre-mer" (1717 Massachusetts Ave Washington D.C.)

- a) Objet : Le but de ce "Conseil pour le Développement Outre-mer" selon son Vice-Président est d'établir une meilleure compréhension entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Dans le cas du Sahel, cette ONG se propose d'établir un dialogue entre les citoyens des pays du Sahel et des citoyens américains. A cet effet, on envisage une visite des Etats Unies par plusieurs hommes et femmes du Sahel et vice versa. Il est en conséquence demandé au CILSS d'y participer en tant qu'organisme de parrainage, "de sélection des sahéliens les plus à même de venir aux Etats Unis" ;

- b) Point de vue du Conseil :

Le Conseil estime que de telles démarches relèvent de la compétence des Etats auxquels le "Conseil pour le Développement Outre-mer" devra s'adresser au besoin par le canal des ONG. Le bureau de liaison des ONG au CILSS pourra éventuellement lui apporter son concours.

- 8.3. Candidatures des pays comme membres du CILSS :

Le dossier de la candidature du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Bénin et des Iles du Cap Vert avait été introduit, pour examen, au quatrième Conseil des Ministres du CILSS à Nouakchott (décembre 1975).

Si la candidature des Iles du Cap Vert a été acceptée rien n'a été officiellement dit, en séance plénière pour les trois autres. C'est pourquoi la question a été reposée au niveau du cinquième Conseil.

Après plusieurs suggestions (réexamen du procès verbal, audition des bandes) le Conseil en définitive a estimé que ces trois pays ne remplissaient pas toutes les conditions stipulées par l'article 13 des Statuts du CILSS, relatif à l'adhésion :

"ARTICLE 13 : Peut être membre du Comité Permanent Interetats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) tout pays africain :

- a) dont l'économie agricole et pastorale est DOMINEE par les conditions écologiques de la zone soudano-sahélienne ;
- b) qui a été DECLARE sinistré et RECONNU comme tel".

- 8.4. Harmonisation des programmes pluriannuels de coopération des sept pays du CILSS avec le PNUD :

8.4.a Objet : Il s'agit d'une suggestion de la Direction régionale du Bureau du PNUD, pour que les sept pays du CILSS préparent en même temps leurs programmes pluriannuels (1977-81) afin que :

- ces programmes puissent être soumis en même temps au Conseil d'Administration à la même session ;
- les programmes nationaux soient complétés et harmonisés avec un programme régional en faveur du CILSS qui serait spécialement mis au point pendant l'élaboration des programmes nationaux.

8.4.b Décision du Conseil : Le Conseil a demandé au Coordonnateur de prendre contact avec le Directeur Régional du PNUD pour l'Afrique, pour avoir plus de précisions à ce sujet et en informer les Etats.

- 8.5. Commissaire aux comptes : Le Conseil à huis clos a évoqué le problème du commissaire aux comptes du CILSS tel que prévu à l'article 23 du Règlement intérieur du CILSS qui stipule que : "Un commissaire aux comptes est désigné par le Président du Conseil (Coordonnateur) après avis du Conseil". Le Secrétariat a rappelé que cette question a été introduite auprès du Coordonnateur en exercice par une lettre du 6 janvier 1975. Par lettre n° 1208 du 18 juillet 1975, le Ministre des Finances de Haute-Volta a proposé Monsieur OUEDRAOGO Rimpayessédé Bertrand, Inspecteur du Trésor comme Commissaire aux comptes. En principe, cette nomination devait être soumise par le Coordonnateur à l'avis du Conseil.

Néanmoins, il a été proposé que le commissaire aux comptes ne soit originaire ni du pays d'origine du Secrétaire Exécutif ni de celui du Coordonnateur. C'est pourquoi il a été suggéré que les comptes de 1975 soient examinés par un commissaire aux comptes Nigérien et ceux de 1976 par un commissaire aux comptes Voltaïque.

Le CILSS prendrait en charge les déplacements et paierait une indemnité journalière pour cadres supérieurs. Les honoraires ne devraient pas dépasser 50 000 F CFA.

- 8.6. Appel du Coordonnateur en faveur des pays du CILSS victimes des rats et autres déprédateurs

Certaines délégations ont souligné que l'appel lancé à la communauté internationale par le Coordonnateur en février 1976 en faveur des pays du CILSS victimes des rats et autres déprédateurs est toujours d'actualité et qu'il convient d'appuyer cet appel et même d'en faire état au cours de la réunion constitutive du "Club des Amis du Sahel".

III. C L O T U R E

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les Ministres

- de l'Agriculture et des Eaux des Iles du Cap Vert
- de l'Agriculture et des Ressources naturelles de la Gambie
- du Développement Rural de la Haute-Volta
- du Développement Rural du Mali
- du Développement Rural de la Mauritanie
- du Développement Rural du Niger
- de l'Aménagement du Territoire du Tchad

EXPRIMENT leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements au peuple sénégalais, à son gouvernement et à Son Excellence, Léopold S. SENGHOR, Président de la République, pour l'accueil chaleureux et fraternel et pour toutes les facilités mises à leur disposition durant leur séjour à Dakar.

Dakar, le 27 mars 1976

LE CONSEIL

COMMUNIQUE FINAL

Le 5ème Conseil des Ministres du CILSS s'est réuni à Dakar du 26 au 27 mars 1976, République du Sénégal sous la Présidence de S. E. Boulama MANGA, Ministre du Développement rural de la République du Niger, Coordonnateur en exercice du CILSS. Le Conseil a entendu le rapport des travaux des Experts qui se sont déroulés le 25 mars à Dakar.

Le Conseil a approuvé le budget du CILSS de l'exercice 1976 et celui du centre d'agrométéorologie de Niamey qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 110 880 613 F CFA.

Le Conseil a pris connaissance du compte rendu de la réunion sur le programme d'agrométéorologie et d'hydrologie opérationnelle qui a eu lieu à Niamey du 24 au 28 février 1976 et a décidé d'en faire une étude plus approfondie lors d'un Conseil extraordinaire des Ministres qui se tiendra à Niamey fin mai - début juin 1976.

Le Conseil a approuvé la liste des routes secondaires prioritaires établie par les Etats, dont le démarrage exige l'affectation rapide de crédits indispensables par le Bureau des Nations Unies pour le Sahel. Le Conseil a réaffirmé la nécessité d'associer le Secrétariat du CILSS à l'utilisation de ce fonds à toutes étapes de financement afin que les pays membres du CILSS en soient régulièrement informés.

Le Conseil a pris connaissance de la multiplication des déprédateurs animaux et végétaux et s'est inquiété en particulier du pullulement des rats dans la région. Devant les risques de persistance d'une telle menace pour les cultures, le Conseil a appuyé l'appel lancé par le Coordonnateur à la Communauté Internationale en vue d'une rapide éradication de ces fléaux.

Le Conseil a examiné les conditions de la tenue prochaine de la réunion constitutive du "Club des Amis du Sahel" à Dakar et souhaite que cette initiative débouche sur une coopération plus féconde entre le CILSS et ses pays membres et leurs partenaires de bonne volonté pour un développement à moyen et long terme de toute la zone.

Le 6ème Conseil des Ministres du CILSS aura lieu à N'Djaména (Tchad)
dans la première quinzaine de décembre 1976.

Fait à Dakar, le 27 mars 1976

LE CONSEIL

Deuxième partie : ANNEXES

- 1. Calendrier des travaux
- 2. Liste des documents
- 3. Budget 1976 (pour mémoire)
- 4. Liste des participants

ANNEXE I : CALENDRIER DES TRAVAUXJEUDI 25 MARS :

- Examen des documents par les experts par deux commissions : Routes et Finances

VENDREDI 26 MARS :

Matin : Distribution des documents aux délégations

Après-Midi : Conseil des Ministres

SAMEDI 27 MARS :

- Travaux du Conseil (suite)
- Clôture - Communiqué final.

ANNEXE II : LISTE DES DOCUMENTS

- | | |
|--------|----------------------------------|
| CM5/Ia | Projet d'Ordre du jour |
| Ib | Projet de Calendrier des Travaux |
| Ic | Liste des Documents |

A - DOCUMENTS TECHNIQUES :

- CM5/2-A-1 Institut du Sahel)
2-A-2 Agrométéorologie) seront distribués à Dakar
2-2-3 Routes secondaires)

B - AUTRES DOCUMENTS :

- CM5/4-B-1 Note de Présentation du Budget ;
Projet de budget 1976
Budgets annexes

4-B-2 Problèmes et Budget du Bureau de Liaison avec les ONG

5-B-3 Etat des cotisations des pays membres

6-B-4 Etat et utilisation des dons reçus

7-B-5 Documents concernant le Personnel :

7-B-5.1 - Projet de nouvel Organigramme, accompagné de l'ancien

7-B-5.2 - Projet de nouvelle grille de salaires, accompagnée de l'ancienne

7-B-5.3 - Modifications du Statut du Personnel

7-B-5.4 - Modifications du Règlement Intérieur

7-B-5.5 - Candidatures à la Division de la Documentation et de l'Information

ANNEXE III : BUDGET 1976

(mémoire)

ANNEXE IV : LISTE DES PARTICIPANTS1°) DELEGATIONS GOUVERNEMENTALESCAP VERT :

- S. E. Sergio A. C. CENTEIO, Ministre de l'Agriculture et des Eaux
- MM. Adriano LIMA, Directeur National des Travaux Publics
- Miguel Antonio LIMA, Directeur de la Production Végétale Correspondant National du CILSS

GAMBIE :

- Honorable Yaya CESSAY M. P. , Ministre de l'Agriculture
- Honorable M. C. JALLOW, Secrétaire parlementaire, Ministère de l'Agriculture
- Dr. Wally S. M. N'DOW, Directeur des Services de Production et santé animale
- MM. Hassan Momarr JENG, Directeur Adjoint, Travaux Publics
- Malick Abdul K. JONHS, Directeur du Service d'Hydro-Météorologie

HAUTE-VOLTA :

- S. E. Salia SANON, Ministre du Développement Rural
- MM. Aboubacar M. NACRO, Correspondant National du CILSS
- Ouala A. KOUTIEBOU, Chef du service de l'Entretien des routes secondaires
- Bata M. KONATE, Directeur Adjoint du Budget, Ministère des Finances

MALI

- S. E. Sory COULIBALY, Ministre délégué auprès du Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN) chargé du Développement Rural
- MM. Ouédji DIALLO, Correspondant National CILSS
- Jean D. KEITA, Directeur Général des Eaux et Forêts
- Tiécoura KONE, Directeur Général des Travaux Publics

MAURITANIE :

- S. E. Abdellahi OULD DADDAH, Ministre du Développement Rural
- MM. Moustapha OULD KHALIFA, Secrétaire Adjoint à la Présidence de la République pour les Affaires Economiques
- Mohamed BOCOUM, Directeur de l'Agriculture
- Abdallah MOULAYE, Directeur de l'Hydraulique
- Mohamed Abdallahi OUL EL BECHIR, Directeur de l'Infrastructure
- Moustapha Ould ABEIDARAHMANE, Directeur du Plan
- Ahmed Ould AMAR, Trésorier Général
- Abderrahmane TOURE, Directeur de la Protection et de l'amélioration de l'espace agro-pastoral
- Dr. Oumar BA, Directeur de l'Elevage.

NIGER

- S. E. Boulama MANGA (pour mémoire)
- MM. Saley MOUSSA, Directeur de l'Agriculture
- Laoualy BARAOU, Directeur des Travaux Publics et de l'Urbanisme
- Jacques NIGNON, Directeur du Budget et de la Comptabilité Publique

SENEGAL

:

- S. E. Adrien SENGHOR, Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique
- MM. Oumar COLY, Commissaire à l'Aide aux Sinistrés de la Sécheresse
- Mme. Marième KASSE, Secrétaire Générale du CNSAD/CMCF, Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique
- MM. Bakary DJILEH COLY, Directeur des Actions et Programmes
 - Simon BADJI, Directeur Adjoint du Budget
Ministère des Finances et des Affaires Economiques
 - Jean Marc NABITZ, Ingénieur T. P.
- Mansour SECK, Directeur du Service National de la Météorologie
- Abdoulaye Bouna FALL, Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère du Développement Rural

TCHAD

:

- S. E. Commandant M'Baidolouman ROASNGAR
Ministre de l'Aménagement du Territoire
- MM. Didégomi TOUMAR NAYO, Directeur de la Coopération Internationale
 - Djindo LOATI-KITA, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire
 - Isseini Gagoum GAMI, Directeur des Travaux Publics.

2°) COMITE INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

- S. E. Boulama MANGA, Ministre du Développement Rural (République du Niger) Coordonnateur en exercice du CILSS

- MM. Ibrahima KONATE, Secrétaire Exécutif

YAYA IDRISSE, Chef de la Division des Projets et Programmes

Keïtora MWABANYOL, Chef de la Division Administration et Finances

Arraud de GOUVILLE, Economiste en Transports Consultant CILSS

Harouna DIALLO (Niger) Consultant CILSS

- Dr. N'Golo TRAORE (Mali) Consultant CILSS

- Mme A. VAN de VELDE, Assistante Administrative

- Mlle Augustine BOUDA, Secrétaire.

3°) AUTRES PARTICIPANTS (à la réunion des experts)

UNSO : (Bureau des Nations Unies pour le Sahel)

- MM. Galal MAGDI, Directeur du Bureau des Nations Unies pour le Sahel (UNSO) Ouagadougou

Prosper PLACKTOR, Directeur Adjoint UNSO

Léonard MAYNAR, UNSO New-York

Robert HARRIS, Consultant UNSO, Directeur pour l'exécution projet CILSS RAF/401 (Routes secondaires).

PNUD :

- M. E. BOELENS, Représentant Résident Adjoint, PNUD Dakar.